



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE
BILLARD 41-BERRY-SOLOGNE**

**CODE
SPORTIF
2021-2022**

Le Comité Départemental est l'intermédiaire privilégié entre la FFBillard, la Ligue du Centre et les clubs.

A ce titre il organise les compétitions individuelles prévues par la FFBillard.

Des compétitions propres au CDB41 sont également mises en place : le challenge Vernadet, la Coupe de District, la Coupe Sabellico,

Le CDB41 organise ou aide à l'organisation de stages : de perfectionnement, d'arbitrage, de toute action visant à promouvoir le développement du billard en général.

Une assemblée Générale est convoquée une fois par an selon les textes en vigueur.

Le bureau se réunit sur convocation du Président ou à la demande de la moitié de ses membres, selon la nécessité des activités du moment. Les comptes rendus des réunions sont transmis à tous les membres du bureau. Un membre du bureau absent à 3 réunions consécutives, non excusées, sera considéré comme démissionnaire.

CHAPITRE I

REGLE DE JEU BILLARD CARAMBOLE

Le Comité Départemental 41-Berry-Sologne se conforme en sa totalité au Code Sportif de la Fédération Française de Billard et à celui de la Ligue du Centre.

CHAPITRE II

ORGANISATION DES COMPETITIONS

Article 1 : composition et fonctionnement

1 . 1 Les organisations de la Fédération et de la Ligue du Centre auront toujours la priorité sur celles du Comité. La hiérarchie devra être respectée par les organisateurs de compétitions.

1 . 2 Le Comité Départemental organise sur son territoire plusieurs épreuves individuelles et par équipes.

1 . 3 Ces compétitions sont gérées par la Commission sportive, composée de son Président et d'autant de membres que nécessaires à son bon fonctionnement.

1 . 4 Tous clubs affiliés à la FFB et à la LBC se verront dans l'obligation d'accepter les compétitions qui leur sont attribuées et de fournir les arbitres et marqueurs nécessaires. En cas de refus, le club sera sanctionné.

Article 2 : Engagements

2 . 1 Les engagements se feront sur les formulaires prévus à cet effet.

2 . 2 Les dates butoir d'engagement sont impératives. Il n'y aura aucune dérogation pour les retardataires.

2 . 3 Un joueur de la catégorie immédiatement inférieure ayant disputé au moins 3 matchs et dépassé la moyenne plafond de sa catégorie à l'issue de la première compétition de la saison peut être autorisé à participer aux épreuves de la catégorie supérieure.

Un joueur d'une catégorie inférieure peut participer à la catégorie immédiatement supérieure. Son choix est définitif pour toute la saison. Il ne pourra pas participer aux paliers qualificatifs de la catégorie supérieure.

Ces dérogations ne concernent que l'engagement en compétition. Elles n'ont pas pour effet de modifier la classification des joueurs qui en bénéficient.

Article 3 : Constitution des poules et Déroulement des compétitions

3 . 1 Les joueurs ayant la possibilité de jouer le samedi devront le faire savoir au responsable de la compétition lors de l'inscription. Le jour officiel restant le dimanche.

3 . 2 La convocation initiale sera envoyée 8 jours avant la date de la compétition. Les forfaits signalés après ce délai jusqu'à **J-5** (J = date de la compétition) devront être excusés.

A partir de J -5, les poules ne seront plus modifiées, les forfaits seront simplement retirés de la poule.

3 . 3 Pour les compétitions se déroulant en tournoi, les points de ranking seront les mêmes dans toutes les poules quelque soit le nombre de joueurs.

Classement	Points Ranking
1^{er} de poule	16
2nd de poule	12
3^{ème} de poule	8
4^{ème} de poule	5 ₁
5^{ème} de poule	2

poule de 4 : 16 . 12 . 8 . 5 ou 2 si 0 match gagné (si une poule de 5 dans le tournoi)

poule de 3 : 16 . 12 . 8 ou 5 si 0 match gagné (si une poule de 4 dans le tournoi)

3 . 4 Tout joueur dépassant la moyenne plafond de sa catégorie lors d'un match gagné ou nul, se verra attribué 1 point de ranking en bonus.

3 . 5 Dans le cas de poule de 5, à la libre N3 & R1 les distances pourront être réduites.

- Libre N3 : les poules se joueront sur une journée (1 match le matin).

-Les reprises seront limitées :

- libre : N3 (30), R1 (35), R2 (40), R3 (45), R4 (50)

- cadre N3 & R1 (30)

- 3 bandes : (60)

- bande : R2 (50) R1, N3 : (40)

3 . 6 Les tournois se disputeront en 2 tours (classement ranking) , 1/2 finales (3x4 joueurs), finale à 6 joueurs (classement moyennes obtenues en 1/2 entre les 3 premiers , puis les 2èmes).

pour la libre N3 , R1, la bande N3 et le cadre N3 : si moins ou égal à 12 engagés 3 tours ranking , finale à 4 joueurs.

Si plus de 12 engagés 2 tours ranking ,1/2 finale (2x4 joueurs), finale à 4 joueurs.

3.7 Pour les catégories R2 à la Bande et aux 3 Bandes, les R3 et R4 à la Libre, les Champions de Comité formeront une équipe de Comité pour disputer la Coupe Régionale Inter-Comités par équipe. Seront déclarés Champions de Ligue les joueurs vainqueurs de leurs catégories. L'équipe gagnante sera déclarée Championne de la CRIC.

Article 4 : Localisation des poules

4 . 1 Au 1^{er} tour : répartition géographique.

4 . 2 A partir du 2eme tour, les poules se joueront dans le club de l'un des participants, le mieux placé géographiquement, pas forcément chez la tête de série.

4 . 3 Pour les finales de Comité, la tête de série est prioritaire.

4 . 4 Le club organisateur devra prévoir des d'arbitres et des marqueurs à minima un par billard .

4 . 5 Pour les matchs le club organisateur devra utiliser « Match Explorer » comme feuille de match.

4 . 6 Il sera tenu compte de la disponibilité des clubs .

Article 5 : Forfaits

5 .1 : Déclaration du forfait :

- Dans le délai prévu

Le joueur ou l'équipe qui ne peut pas participer à une compétition dans laquelle il est engagé doit en informer le responsable sportif et l'organisateur avant la parution de la convocation.

- Hors délai prévu :

En cas de forfait non excusé au premier tour, le joueur sera systématiquement retiré de la compétition pour toute la saison.

5 . 2 Les forfaits doivent obligatoirement être déclarés par mail à La Commission Sportive et au Club Organisateur.

En cas de forfait non excusé, une amende de 30€devra être réglée sous huit jours à réception du courrier du CDB41. En cas de non-paiement dans les délais, le joueur du club sera retiré de toutes les compétitions.

Article 6 : Le Directeur de jeu

6 . 1 A chaque compétition, le directeur de jeu devra vérifier l'identité des compétiteurs et reporter les numéros de licences sur la feuille de match.

6 . 2 Toutes les observations doivent être signalées par mail au responsable de la compétition : incidents, tenue sportive incorrecte, abandon de compétition. La commission sportive ne peut prendre en compte une réclamation si elle n'est pas signalée le jour même.

6 . 3 Le Directeur de jeu doit s'assurer de la tenue sportive correcte des joueurs et arbitres.

La tenue sportive des clubs devra est déclarée sur le recueil administratif de la LBCVL.

Seule la tenue déclarée sera reconnue conforme. Toutes les anciennes tenues de club ne pourront plus être utilisées en compétition.

La tenue sportive devra être conforme à l'article 6.01.05 du code sportif fédéral 2020-2021 soit :

Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon.

Le polo d'arbitre est interdit aux joueurs.

Pantalon de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits.

Chaussures fermées de couleur unie.

6 . 4 Il doit faire parvenir le soir même de la compétition les résultats par mail à la commission sportive.

Des modifications à ce règlement peuvent être faites en fonction de l'évolution des compétitions.

Règlement établi le 26 septembre 2020

Pour le Comité Directeur

Le Président
Didier Duchet

Le Secrétaire
Jean Claude PICHON

